

Isabelle BRETTHAUER

Projet : Les savoirs professionnels des notaires entre théorie et pratique

(Nord-Ouest du royaume de France) 1280-1520

Programme Collaboratif n°1 « Compétences et savoirs »

Mon projet s'intègre dans le renouveau historiographique qui s'intéresse aux documents produits au Moyen Âge en tant que traces de techniques, de pratiques, d'un groupe de professionnels en cours de formation entre le XIII^e et le XVI^e siècle, les tabellions ou notaires de juridiction.

Dans les régions de droit coutumier (et notamment en Normandie), la mise en forme et la validation des contrats forment deux opérations distinctes, rattachées chacune à un individu particulier. Le tabellion qui écrit le document ; le garde des sceaux qui scelle le document et lui apporte donc l'authentification nécessaire. Cette situation a entraîné un certain désintérêt pour l'étude de l'activité professionnelle des tabellions, ceux-ci étant perçus avant tout comme des délégués provisoires de l'autorité publique, et non comme des professionnels en tant que tels. Le projet consiste à comprendre la constitution et l'évolution des savoirs techniques et théoriques de ces professionnels de l'écrit.

Mes recherches s'organisent autour de trois axes :

1. analyse du vocable utilisé par les tabellions. Il s'agit de recenser l'ensemble des termes utilisés par les tabellions pour désigner leur propre travail (registre, protocole, actes, lettres...). Ce premier axe se place donc dans une perspective d'une auto-représentation des pratiques par les professionnels eux-mêmes.

2. étude des formulaires et des traités juridiques : ces manuscrits permettent de reconstituer le savoir théorique des notaires et d'analyser le rapport entre la diffusion des normes et les pratiques qui en découlent. Si des formulaires ont été étudiés dans le cadre des recherches sur les notaires méridionaux, le recensement de tels documents pour le Nord de la France manque encore. J'ai entamé l'étude de trois formulaires et manuscrits juridiques, tous inédits, dans la perspective d'une tentative de classification de ces manuels. À travers ces documents, c'est donc plus largement la compétence juridique des notaires qui apparaîtra et les processus d'acquisition et de transmission de celle-ci.

3. interroger les rapports entre théorie et pratique : le contenu de ces documents est souvent établi à partir d'actes ayant été produits. Les savoirs professionnels se diffusent donc aussi par le biais des pratiques. L'analyse des registres de notaires, de leur mise en page, leur mise en texte et des termes juridiques utilisés (type de contrat, clauses obligatoires) ouvre, dans un troisième développement, à la question de la diffusion des pratiques et à de possibles espaces de pratiques.

Cette étude des savoirs et des compétences des tabellions normands s'inscrit pleinement dans les quatre champs d'analyse de l'axe 1 du labex, « Compétences et savoirs ». M'appuyant sur une analyse sémantique mise à l'œuvre dans les actes et les formulaires, ce sont les compétences et les savoirs des tabellions qui resurgissent, dans leurs aspects

pratiques et leurs rapports aux normes. En construisant ces savoirs et ces pratiques en tant que « compétences professionnelles », en les diffusant par l'intermédiaire de manuels, ces hommes, qui ne sont à l'origine que de simples greffiers, définissent une activité à part entière. C'est ainsi reconnaître le rôle des savoirs et des pratiques professionnelles dans l'apparition de la figure d'un expert qui, pour celle des tabellions, perdure encore aujourd'hui.

Mon étude éclairera ainsi les savoirs nécessaires à la production écrite contractuelle à la fin du Moyen-Âge. Sans ces savoirs, c'est la validité même des actes qui se joue et donc leur réception par la population. La maîtrise de ces compétences fait des tabellions des professionnels à part entière, dans un processus aboutissant, au XVI^e siècle, à la constitution en office de cette fonction.